

**Message aux éleveurs dans la zone à risque (5 km) d'un troupeau porcin ayant été diagnostiqué positif à la diarrhée épidémique porcine (DEP) dans la municipalité de ???**

- Nous voulons vous informer qu'un cas de diarrhée épidémique porcine a été confirmé dans la municipalité de ???. L'Équipe québécoise de santé porcine a identifié une zone à risque (rayon de 5 km) autour de ce site de production et votre site de production se trouve dans cette zone.
- Cette situation ne signifie pas que le virus pourrait être présent dans votre site, mais nous vous recommandons fortement d'appliquer les mesures préconisées dans la fiche de biosécurité sur la DEP à l'intention des éleveurs. Cette fiche vous a été envoyée par la poste à la fin de l'été 2013 et elle est accessible sur le site des Éleveurs de porcs [www.leseleveursdeporcsduquebec.com](http://www.leseleveursdeporcsduquebec.com) via la section «DEP» dans l'onglet «Prévention». Sinon, nous pouvons vous en faire parvenir une copie par courriel ou par fax.
- Nous vous recommandons aussi de consulter votre médecin vétérinaire qui pourra vous conseiller sur d'autres mesures que vous pourriez mettre en place pour protéger votre élevage. Dans le cadre du programme de surveillance du MAPAQ, il est possible de soumettre sans frais des échantillons lors de suspicion d'un cas clinique de DEP.
- Suite à votre consultation vétérinaire, si des tests se révélaient positifs, nous vous demandons d'en informer immédiatement l'Équipe québécoise de santé porcine (EQSP) au 1 866-363-2433 ou de donner l'autorisation à votre vétérinaire de le faire. L'EQSP pourra alors coordonner une équipe-conseil qui vous accompagnera dans la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie, et ainsi en limiter les impacts sur votre entreprise et l'industrie porcine québécoise.
- Nous profitons de l'occasion pour vous informer des principales mesures qui seront mises en œuvre au site de production infecté afin de minimiser les risques de propagation à d'autres troupeaux :
  - ✓ Accompagnement de l'EQSP tant que la maladie sera présente sur la ferme.

- ✓ Mise en quarantaine volontaire du site avec contrôle des entrées et sorties. Tous les intervenants au site infecté sont informés de la situation.
- ✓ Les livraisons au site de production se font généralement en fin de journée avec biosécurité rehaussée adaptée à chaque type d'intervenant (p. ex. bottes jetables, gants jetables, lavage du camion suite à la livraison).
- ✓ Ramassage des carcasses dans un camion dédié.
- ✓ Nettoyage, lavage et désinfection complet des bâtiments à la fin du lot avec vide sanitaire avant l'entrée de nouveaux lots de porcs.  
Confirmation du statut négatif des porcs du nouveau lot après quelques semaines avant de déclarer le site négatif.

Nous vous recontacterons pour vous informer lorsque le troupeau aura regagné son statut négatif.

D'ici là, pour plus d'informations sur la gestion d'un cas de DEP et l'évolution de la situation de la ferme dans votre zone, vous pouvez contacter en tout temps l'EQSP directement au 450-679-0540 poste 8697 ou 8344.